



Pannes de courant

Que faire?



VOTRE FAMILLE
EST-ELLE PRÊTE?

www.Preparez-vous.ca



Sécurité publique
Canada

Public Safety
Canada

Canada



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Préparer votre maison	2
Pendant une panne de courant	3
Après le retour du courant	5
Préparer un plan d'urgence	6
Avoir une trousse d'urgence	7
Ressources	9

Nos partenaires

La présente brochure a été produite par Sécurité publique Canada en collaboration avec l'Ambulance Saint-Jean, la Croix-Rouge canadienne et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Elle est disponible en version électronique à l'adresse
www.Preparez-vous.ca.

Cette brochure est également offerte dans divers formats (audio, braille, gros caractères et cédérom). Pour commander, composez le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232); TTY : 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2008

N° de catalogue : PS48-9/3-2008F-PDF

ISBN : 978-0-662-08472-3

Imprimé au Canada





INTRODUCTION

La plupart des pannes de courant se terminent aussitôt commencées, mais certaines durent beaucoup plus longtemps – plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Les pannes de courant sont souvent causées par de la pluie verglaçante, des tempêtes de grésil et de grands vents, qui endommagent les lignes électriques et l'équipement. Les coups de froid et les vagues de chaleur peuvent aussi surcharger le réseau.

Pendant une panne de courant, il se peut que vous n'avez plus d'air climatisé, de chauffage, d'éclairage, d'eau chaude ni même d'eau courante. Si vous avez un téléphone sans fil, il se peut que vous n'avez pas de service téléphonique. Si vous n'avez pas d'appareil radio à manivelle ou à piles, il se peut que vous ne puissiez pas entendre les nouvelles. En d'autres mots, vous pourriez faire face à des problèmes majeurs.

En vous préparant à l'avance, vous pouvez réduire de beaucoup les effets d'une panne de courant. Vous et votre famille devriez être prêts à être autonomes, lors d'une panne de courant, pendant au moins 72 heures. Cette préparation comprend trois étapes de base :

- 1) Savoir quoi faire avant, pendant et après une panne de courant;
- 2) Préparer un plan d'urgence pour votre famille, pour que chacun sache quoi faire et où aller si vous devez quitter la maison;
- 3) Avoir une trousse d'urgence pour que vous et votre famille soyez autonomes pour au moins 72 heures pendant une panne de courant.

PRÉPARER VOTRE MAISON

- Vous pouvez installer un poêle ou un appareil de chauffage d'appoint. Choisissez un appareil de chauffage qui ne dépend pas d'un moteur électrique, d'un ventilateur électrique ou de tout autre dispositif électrique pour fonctionner. Il est important de ventiler adéquatement le poêle ou l'appareil de chauffage avec le type de conduit de fumée qui lui est propre. Ne jamais relier deux appareils de chauffage au même conduit de fumée en même temps.
- Si vous avez un poêle à bois, faites ramoner la cheminée tous les automnes afin qu'elle soit prête à être utilisée; le ramonage permet d'éliminer la crésote qui s'accumule dans la cheminée, qui peut s'enflammer et causer un incendie de cheminée.
- Si l'appareil de chauffage d'appoint requiert des réserves d'huile ou de gaz normalement utilisées dans la maison, demandez à un technicien diplômé de relier des robinets d'arrêt.
- Avant de décider de faire installer une génératrice de secours en cas de panne d'électricité, informez-vous auprès des vendeurs ou des fabricants de fournaies, d'appareils électroménagers et d'appareils d'éclairage relativement à son alimentation et au mode d'emploi indiqué.

Personnes ayant des besoins particuliers ou ayant besoin d'aide

Pensez à la manière dont vous seriez touchés par une panne de courant, notamment en faisant ce qui suit :

- Établir un parcours d'évacuation, sans le service des ascenseurs (le cas échéant)
- Prévoir une source d'alimentation auxiliaire pour l'équipement médical essentiel
- Garder une lampe de poche et un téléphone cellulaire à la portée de la main pour être en mesure de demander de l'aide
- Établir un réseau d'entraide qui vous assistera pendant une urgence
- S'inscrire à un programme d'alerte médicale qui sera averti si vous êtes immobilisé
- Garder une liste d'endroits qui fournissent de l'équipement ou des traitements de survie
- Garder une liste de vos problèmes de santé et des traitements requis
- Si vous habitez dans un appartement, veuillez aviser le gestionnaire de la propriété que vous pourriez avoir besoin d'aide pour

demeurer dans votre appartement ou que vous devez être évacué en cas de panne de courant. Cela aidera le gestionnaire à prendre pour vous les dispositions nécessaires.

PENDANT UNE PANNE DE COURANT

- Premièrement, vérifiez si la panne se limite exclusivement à votre demeure. Si vos voisins ont du courant, vérifiez vos disjoncteurs ou vos fusibles. Si le problème ne vient pas de là, vérifiez les fils électriques qui alimentent votre maison. S'ils sont visiblement endommagés ou tombés au sol, ne vous en approchez pas (restez à au moins 10 mètres des fils) et informez-en la compagnie d'électricité. Conservez son numéro de téléphone avec vos autres numéros d'urgence près de votre téléphone.
- Si vos voisins n'ont pas de courant non plus, alertez la compagnie d'électricité.
- Coupez l'alimentation de tous les électroménagers, appareils électroniques et outils électriques, et baissez les thermostats de votre système de chauffage au minimum, afin de prévenir les dommages qu'une surcharge de tension pourrait occasionner. De plus, il est plus facile de rétablir le courant lorsque le réseau n'est pas surchargé.
- Éteignez toutes les lumières, mais laissez une lumière allumée à l'intérieur et une à l'extérieur, pour que vous et les équipes de la compagnie d'électricité qui sont dehors sachiez que le courant est revenu.
- Évitez d'ouvrir la porte du réfrigérateur ou du congélateur, à moins que cela ne soit absolument nécessaire. Un congélateur plein gardera la nourriture congelée de 24 à 36 heures si la porte demeure fermée.
- N'utilisez jamais un barbecue fonctionnant au charbon de bois ou au gaz, un réchaud de camping ou une génératrice domestique à l'intérieur. Ces appareils produisent du monoxyde de carbone, un gaz toxique inodore et incolore qui peut causer des problèmes de santé, voire la mort.
- Utilisez toujours de vrais chandeliers ou bougeoirs et ne laissez jamais de bougies allumées sans surveillance. Gardez les hors de la portée des enfants. Éteignez toujours les chandelles avant de vous coucher.
- Écoutez les nouvelles à l'aide de votre radio à piles ou à manivelle pour obtenir des renseignements concernant la panne et les conseils des autorités.

Conseils de sécurité

- Assurez-vous que votre maison est équipée d'un détecteur de monoxyde de carbone qui fonctionne. S'il est directement relié au réseau électrique de la maison, assurez-vous qu'il contient des piles.
- Protégez les appareils électriques sensibles tels que les télévisions, les ordinateurs et les lecteurs de DVD à l'aide d'un limiteur de surtension.

Utilisation de génératrices de secours

Il est utile d'avoir une génératrice de secours en cas de panne d'électricité, mais elles ne doivent être utilisées qu'en suivant les instructions du fabricant. Une génératrice de secours ne peut être branchée au système électrique de votre maison que par un panneau et un commutateur de transfert approuvés qui ont été installés par un technicien qualifié. Ne branchez jamais une génératrice dans une prise de courant murale, car le courant produit par la génératrice pourrait remonter dans le réseau et, amplifié, mettre la vie des monteurs de ligne en danger.

Pour utiliser votre génératrice en toute sûreté :

- Suivez les instructions du fabricant.
- Assurez-vous de placer la génératrice à l'extérieur, dans un endroit bien ventilé et loin des portes et des fenêtres, afin d'éviter que les gaz d'échappement ne s'infiltrent dans la maison.
- Branchez les appareils d'éclairage et les électroménagers directement à la génératrice. Si vous devez utiliser des rallonges, assurez-vous qu'elles sont de calibre approprié et approuvé par l'Association canadienne de normalisation (CSA).

Si vous devez évacuer

Les évacuations s'effectueront le plus souvent pendant les mois d'hiver, lorsque les températures froides rendent une maison inhabitable. Malgré que toute la maison puisse être endommagée par de basses températures, c'est surtout le système de plomberie qui est en danger. Si un système de chauffage auxiliaire est utilisé, assurez-vous qu'aucune partie du système de plomberie ne peut geler.

Si la maison doit être évacuée, protégez-la en prenant les précautions suivantes :

- Fermez le disjoncteur principal ou l'interrupteur du panneau d'alimentation.

- Fermez le robinet de la conduite d'alimentation où l'eau entre à l'intérieur de la maison. Protégez le robinet, le tuyau d'admission et le compteur ou la pompe à l'aide de couvertures ou de matériaux isolants.
- Videz toute la tuyauterie. En commençant par les étages supérieurs, ouvrez tous les robinets et actionnez la chasse d'eau des toilettes à plusieurs reprises. Allez au sous-sol et ouvrez le robinet de vidange. Videz également le chauffe-eau : raccordez un tuyau au robinet de vidange pour que l'eau puisse s'écouler dans le drain de sol du sous-sol.
- Remarque : Si vous vidangez un chauffe-eau au gaz, vous devez éteindre la veilleuse d'allumage. Il faudra faire appel à un technicien qualifié pour la rallumer.
- Débranchez et videz les tuyaux de la machine à laver.
- Ne vous inquiétez pas des petites quantités d'eau qui pourraient rester dans les tuyaux horizontaux. Versez un peu de glycol ou de produit antigel dans la cuvette des toilettes ainsi que dans les renvois des éviers et de la baignoire.
- Si votre maison est équipée d'une pompe de puisard permettant l'évacuation des eaux d'infiltration, enlevez vos objets de valeur qui sont au plancher du sous-sol en cas d'inondation.

APRÈS LE RETOUR DU COURANT

- Ne retournez pas dans un sous-sol inondé, à moins d'être certain que le courant est éteint.
- Avant d'utiliser les appareils, les prises de courant, les boîtes de fusibles ou de disjoncteurs et les panneaux de distribution qui ont été endommagés par l'eau, faites-les vérifier et nettoyer par un technicien compétent.
- Remettez en place le tuyau du système de chauffage principal menant au conduit de cheminée (s'il a été enlevé) et fermez le robinet d'alimentation de votre appareil de chauffage auxiliaire.
- Rétablissez le courant électrique en ouvrant l'interrupteur principal (avant, vérifiez à nouveau que tout appareil électroménager, appareil de chauffage électrique, télévision, micro-ondes, ordinateur, etc., ont été débranchés, afin de prévenir les dommages qu'une surcharge de tension pourrait occasionner).

- Laissez au système électrique le temps de se stabiliser avant de rebrancher tous vos appareils électriques. Commencez par monter le ou les thermostats du système de chauffage et, après quelques minutes, rebranchez le réfrigérateur et le congélateur. Attendez 10 à 15 minutes avant de rebrancher vos autres appareils électriques.
- Fermez le robinet de vidange au sous-sol.
- Ouvrez le robinet de la conduite d'alimentation. Fermez les robinets au niveau inférieur de la maison pour permettre à l'air de s'échapper par les robinets du haut.
- Assurez-vous que le chauffe-eau est rempli avant d'y rétablir le courant.
- Vérifiez l'état de la nourriture dans les réfrigérateurs, congélateurs et armoires pour des signes de détérioration. Si la porte d'un congélateur est restée fermée, les aliments peuvent demeurer congelés pendant 24 ou même 36 heures, selon la température. Quand la nourriture commence à dégeler – habituellement après deux jours – elle devrait être cuite. Sinon, jetez-la.
- À titre de précaution générale, conservez un sac à glaçons au congélateur. Si, au moment de retourner à la maison après une période d'absence, vous constatez que les glaçons ont fondu puis gelé à nouveau, il y a de fortes chances que la nourriture soit détériorée. Si vous avez un doute, jetez-la!
- Remettez les horloges, les minuteriers et les alarmes à l'heure.
- Réapprovisionnez votre trousse d'urgence pour avoir les fournitures nécessaires lorsque vous en aurez besoin.

PRÉPARER UN PLAN D'URGENCE

Tous les foyers canadiens devraient avoir un plan d'urgence. Ce plan vous aidera, votre famille et vous, à savoir quoi faire en cas d'une urgence. N'oubliez pas que vous ne serez peut-être pas ensemble si une panne de courant survient.

Commencez par discuter de ce qui pourrait arriver et de ce que vous devriez faire à la maison, à l'école ou au travail si une urgence survient. Préparez une liste de ce qui doit être fait à l'avance. Rangez les documents importants de votre famille, comme les actes de naissance, les passeports, les testaments, les documents financiers, les polices

d'assurance, etc., dans des contenants imperméables à l'eau. Désignez une personne qui vit à l'extérieur de votre région avec qui vous communiquerez en cas d'urgence.

Mettez votre plan par écrit et mettez-le en pratique avec toute la famille au moins une fois par année. Assurez-vous que chaque membre de la famille en a une copie à la portée de la main.

Pour plus de renseignements sur la façon de dresser un plan d'urgence, veuillez composer le 1 800 O-Canada ou consulter le site **www.Preparez-vous.ca** pour télécharger ou remplir un plan d'urgence en ligne.

AVOIR UNE TROUSSE D'URGENCE

En situation d'urgence, vous aurez besoin de certains articles de base. Vous devrez peut-être vous débrouiller sans électricité ni eau courante. Soyez prêt à être autonome pendant au moins 72 heures.

Vous avez possiblement déjà certains des articles nécessaires, entre autres, une lampe de poche, une radio à piles, de la nourriture et de l'eau. Ce qui compte, c'est que ces articles soient bien ordonnés et faciles à trouver. Seriez-vous capable de trouver votre lampe de poche dans le noir?

Veillez à ce que votre trousse soit facile à transporter (dans un sac à dos, un sac de voyage ou une valise sur roulettes), et mettez-la dans un endroit facile d'accès, comme la penderie de l'entrée. Assurez-vous que tous les membres de votre famille savent où elle se trouve.

Trousse d'urgence de base

- Eau – au moins deux litres d'eau par personne et par jour. Utilisez des petites bouteilles qui seront plus faciles à transporter en cas d'ordre d'évacuation
- Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés (n'oubliez pas de remplacer les aliments et l'eau une fois l'an)
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- Radio à manivelle ou à piles (et piles de rechange)

- Trousse de premiers soins
- Articles particuliers comme des médicaments d'ordonnance, de la préparation pour nourrissons ou de l'équipement pour les personnes ayant des besoins particuliers
- Clés additionnelles de la voiture et la maison
- Argent comptant en petites coupures, par exemple des billets de 10 \$ (les chèques de voyage sont également utiles) et de la monnaie pour les téléphones payants
- Une copie de votre plan d'urgence et les coordonnées des personnes à contacter

Conseil : Il serait peut être utile d'avoir un téléphone conventionnel avec fil dans votre maison, car la plupart des téléphones sans fil ne fonctionneront pas pendant une panne de courant.

Articles supplémentaires recommandés

- Chandelles et allumettes ou briquet (ne laissez pas brûler les chandelles sans surveillance. Mettez-les dans un contenant robuste et éteignez les avant de vous coucher)
- Des vêtements et chaussures de rechange pour chaque personne du ménage
- Un sac de couchage ou une couverture chaude pour chaque personne du ménage
- Un sifflet (pour attirer l'attention, s'il y a lieu)
- Des sacs à déchets pour l'hygiène personnelle
- Du papier hygiénique et autres articles de soins personnels
- Gants de protection
- Des outils de base (marteau, pinces, clé, tournevis, attaches, gants de travail)
- Petit réchaud et combustible (suivre les directives du fabricant et les ranger correctement)
- Deux litres additionnels d'eau par personne par jour pour cuisiner et pour nettoyer

Vous pouvez aussi acheter la trousse d'urgence préemballée de la Croix-Rouge canadienne en visitant le site www.croixrouge.ca ou celle préparée conjointement par l'Ambulance Saint-Jean et l'Armée du Salut en visitant le site www.asj.ca. Celle-ci est aussi disponible auprès de divers détaillants partout au Canada. Consultez le site www.Preparez-vous.ca pour obtenir la liste des détaillants participants par province et territoire.

RESSOURCES

Ressources nationales

Autres publications de Sécurité publique Canada :

- Votre guide de préparation à une urgence
- Inondations : que faire?
- Tremblements de terre : que faire?

Pour commander des publications ou pour obtenir plus de renseignements concernant la préparation aux urgences, veuillez consulter le site **www.Preparez-vous.ca**.

Société canadienne d'hypothèques et de logement – pour plus d'information concernant le retour à votre maison après une longue interruption de courant en hiver, veuillez consulter le site Web de la SCHL, **www.schl.gc.ca**, ou téléphoner, sans frais, au 1-800-668-2642.

Croix-Rouge canadienne – **www.croixrouge.ca**

Ambulance Saint-Jean – **www.asj.ca**

Ressources à l'échelon provincial-territorial

Pour plus de renseignements concernant la sécurité en matière d'électricité, l'utilisation de l'électricité ou pour savoir quoi faire après une panne de courant, veuillez communiquer avec les responsables de l'alimentation électrique.

Pour obtenir des renseignements sur la préparation à une situation d'urgence à l'échelon régional ou local, communiquez avec votre organisation de gestion des urgences (OGU) :

Alberta Emergency Management Agency

Téléphone : 780-422-9000/Sans frais : 310-0000

www.aema.alberta.ca (site en anglais seulement)

Programme provincial de gestion des urgences de la Colombie-Britannique

Téléphone : 250-952-4913/Numéro d'urgence : 1-800-663-3456

www.pep.bc.ca (site en anglais seulement)

Organisation des mesures d'urgence du Manitoba

Téléphone : 204-945-4772/Sans frais : 1-888-267-8298

Numéro d'urgence : 204-945-5555

www.manitobaemo.ca (site en anglais seulement)

Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick
Téléphone : 506-453-2133/Sans frais (24/7) : 1-800-561-4034
www.gnb.ca/cnb/emo-omu

Newfoundland and Labrador

Fire and Emergency Services

Téléphone : 709-729-3703

www.ma.gov.nl.ca/ma/fes/default.htm (site en anglais seulement)

Northwest Territories Emergency Measures Organization

Téléphone : 867-920-6133/Numéro d'urgence : 867-873-7554

www.maca.gov.nt.ca/safety/emergency_measures

(site en anglais seulement)

Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse

Téléphone (24h) : 1-866-424-5620

www.gov.ns.ca/emo (site en anglais seulement)

Nunavut Emergency Management

Téléphone : 867-975-5403/Numéro d'urgence à composer en tout temps : 1-800-693-1666

cgs.gov.nu.ca/en/nunavut-emergency-management

(site en anglais seulement)

Gestion des situations d'urgence Ontario

Téléphone : 416-314-3723/Sans-frais : 1-877-314-3723

www.ontario.ca/gdu

Organisation des mesures d'urgence de l'Île-du-Prince-Édouard

Téléphone : 902-888-8050/Après les heures de bureau : 902-892-9365

www.peiemo.ca (site en anglais seulement)

Ministère de la Sécurité publique - Québec

Téléphone : Sans frais : 1-866-776-8345

Information générale (Services Québec) : 1-877-644-4545

www.msp.gouv.qc.ca

Saskatchewan Emergency Management Organization

Téléphone : 306-787-9563

www.cps.gov.sk.ca/SaskEMO (site en anglais seulement)

Yukon Emergency Measures Organization

Téléphone : 867-667-5220 / Sans frais : 1-800-661-0408

www.community.gov.yk.ca/emo/index.html (site en anglais seulement)